

ARC - Assemblée générale du 29 septembre 2020
Fiche de présentation du candidat au Conseil d'administration

Adhérent collectif Adhérent individuel

N° d'adhérent : 92PC 20207

Année d'adhésion : 2011

Postulant, Nom : CONTIVAL

Prénom : HENRI

Nom et adresse de la copropriété : SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES BÂTIMENT H

10-50 AVENUE JEAN MOULIN ET 11 RUE DE LA FOSSE AUX ASTRES VILLENEUVE LA GARENNE 92390

Téléphone : 06 87 69 33 54

Adresse mail : csbatimenth@gmail.com

Nombre de lots principaux dans la copropriété : 440

Rôle dans le conseil syndical : Président Conseil syndical Depuis quand ? : 2011

Principales initiatives prises pour votre copropriété : Après l'adhésion à L'ARC en septembre 2011, mise en place et mise en œuvre des outils et conseils prodigués par l'Association. Le bilan financier après 9 ans de fonctionnement du CS représente une économie de 500.000€ annuel sur le budget sans tenir compte de l'augmentation du coût de la vie. Budget 2011 = 1.500.000€, budget prévisionnel 2021= 1.000.040€, compris 5% du fonds de travaux qui n'existait pas en 2011. Les charges ont diminuées de 33% pendant cette période. Toutes les recommandations de l'Association concernant une bonne gestion afin de diminuer les charges ont été appliquées et mise en œuvre et pendant la même période la sécurité passive, la propreté et l'organisation de l'immeuble ont été améliorées impliquant une amélioration de la vie en communauté. A ce jour les impayés sont en dessous de 3% et gérés par des compromis d'échéancier avec le syndic et l'accord du conseil syndical. L'ensemble des résidents (propriétaires et locataires) sont reconnaissant du travail fourni par le CS et son implication pour arriver à ce résultat. A ce jour le CS et le Syndic sont complémentaires et fonctionnent dans l'intérêt des copropriétaires.

La ou les raisons qui vous ont décidé à faire acte de candidature. Pouvoir de rendre à L'Association, par un retour d'expérience, ce qu'elle a contribué à apporter dans la copropriété. De plus en m'impliquant pouvoir participer à la réorganisation de l'Association au niveau administratif et organisationnel entre les différentes structures. Protéger la Direction Générale et le personnel.

Quel apport ou activité souhaitez-vous exercer au sein du futur conseil d'administration : Continuer sur la voie engagée depuis 2014 (élection au conseil d'administration) dans l'intérêt des adhérents et en contribuant par une vision associative au développement de l'Association.

Expression libre : Depuis environ plus d'un an des dérives autocratiques et des prises de décisions n'étant pas dans l'intérêt des adhérents voient le jour au sein du conseil d'administration avec des idées d'expansion commerciales qui perturbent le bon fonctionnement du CA, de l'Association et le travail de son Directeur Général. Le CA n'a pas de règles d'éthiques et s'affranchi même des règles recommandées par l'Association pour un Président et le conseil syndical. Le CA est devenu un outil ou « machin » au service d'un Président sans prendre en compte ni l'intérêt des adhérents, ni la vision associative d'une partie des membres du CA et du Directeur Général.

Fait à Villeneuve-la-Garenne

le 23 juillet 2020

Signature :

A remplir et renvoyer au Président avant le 31 août 2020 à l'adresse suivante :
G. Andrieux 14, quai de la Loire – 75019 Paris